

MAIRIE DE SAINT APPOLINARD
42520

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20240418-VOI1804241-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**ARRÊTÉ CIRCULATION
RUE DE LA FORGE
VOI 180424 2
ARRETE MUNICIPAL**



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT APPOLINARD

VU le décret n° 57657 du 22 mai 1957 et textes ultérieurs et notamment l'article 98,
VU le Code de la Route,
VU l'ordonnance du 19 décembre 1958 relative à la Police de la Circulation Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la demande de l'entreprise **DI ZINGUEUR- 07340 SERRIERES**, représentée par **M Fabien LONGERE (06.11.28.92.89)**, en date du **17 Avril 2024** pour des travaux de zinguerue avec stationnement d'un camion nacelle au 17 Rue de la Forge
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des mesures nécessaires à la sécurité sur la voie publique

ARRETE

Article 1/

L'entreprise **DI ZINGUEUR** est autorisée à effectuer les travaux de zinguerie sur la propriété sise au 17 Rue de la Forge avec stationnement d'un camion nacelle du **Lundi 22 Avril au Mardi 23 Avril 2024**.

Article 2/

Durant cette période la Rue de la Forge sera **fermée à la circulation** en journée.

Article 3/

Une signalisation réglementaire manuelle sera mise en place par l'entreprise **DI ZINGUEUR** durant toute la période de chantier.

ARTICLE 4/

Ampliation du présent arrêté sera transmis à l'entreprise **DI ZINGUEUR**

Fait à Saint Appolinard le 18 Avril 2024



Le Maire
Annick FLACHER